



o de résolution  
ou annotation

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 9 avril 2021, 18 heures, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

### Sont présents :

Chantal Crête  
Gilles Ladouceur

Anik Bois  
Don Saliba

Poste vacant  
Jean-François David

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et les membres du conseil sont présents à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents, mais la séance ordinaire est à huis clos.

Monsieur Gilles Ladouceur assiste à la séance par audioconférence.

Il y a quorum.

### L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

#### 1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

1.1 Ouverture de la séance.

1.2 Adoption de l'ordre du jour.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2021.

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mars 2021.

1.5 Résultat d'ouverture des soumissions pour l'entretien du réseau routier de 2021 à 2024.

1.6 Résultat d'ouverture des soumissions pour l'achat d'un camion neuf pour la collecte des matières résiduelles et recyclables avec benne.

1.7 Report de l'ouverture des soumissions pour la rénovation du nouvel hôtel de ville - 2<sup>e</sup> appel d'offres.

1.8 Demande d'adhésion du CLP - Résolution.

1.9 Demande d'appui de la Municipalité de Saint-André-Avellin au sujet de la Loi sur les ingénieurs.

1.10 Don au profit des maisons de soins palliatifs en Outaouais.

1.11 Gestipattes - Nouvelle plateforme Web pour enregistrer votre chien.

1.12 Adoption d'une convention d'amendement à l'entente intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP).

1.13 Avis de motion du règlement 500-2018 concernant la Gestion Contractuelle.

1.14 Dépôt de projet du règlement 516-2021 concernant la garde et le contrôle des chiens.

#### 2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Dépôt des rapports administratifs.

2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.

2.3 Permanence de madame Louise Sisle, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2.4 Contrat à Me Rino Soucy - DHC Avocats.



No de résolution  
ou annotation

2.5 Autoriser le notaire, Maître Louis-Philippe Robert à préparer et à faire signer les actes de vente pour l'acquisition de trois terrains en vente pour taxes.

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.

4.2 Équilibrage du rôle d'évaluation 2022-2023-2024 de Servitech.

#### 5. COMMUNICATIONS

5.1 Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.

#### 6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1 Embauche de trois pompiers volontaires.

6.2 Embauche de deux pompiers pour patrouiller durant la saison estivale.

6.3 Démission d'un pompier.

6.4 Entente de Services aux sinistrés d'avril 2021 à mars 2022.

#### 7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1 Poste de préposé à l'entretien ménager.

7.2 Mini-putt embauche d'un employé supplémentaire.

7.3 Achat d'un conteneur pour l'écocentre.

7.4 Location d'une pelle sur roue.

7.5 Autorisation – installation d'un dos d'âne sur chemin du Parc.

7.6 Autorisation – Appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion pick-up pour les Travaux publics.

7.7 Autorisation d'achat d'un balai ramasseur mécanique.

7.8 Projet de compost.

7.9 Autorisation d'achat d'un lampadaire.

#### 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Autorisation d'embauche d'un poste d'inspecteur en bâtiment.

8.2 Demande de dérogation mineure 2021-60002 : 690, chemin Azarie – zone 10-H.

8.3 Demande de dérogation mineure 2021-60003 : 1206, chemin du Tour-du-Lac – zone 39-H.

8.4 Offre de services professionnels du Groupe de géomatique AZIMUT – Outil pour l'application de fortes pentes.

8.5 Installation d'une fosse septique avec champ d'épuration.

8.6 Renouvellement des mandats des membres du CCU dont le mandat se terminait en mars.

#### 9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

Aucun dossier à l'ordre du jour.

#### 10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1 Aide financière pour les résidents de Chénéville – Camp de jour.

10.2 Autorisation de présenter une demande au Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois de Recyc-Québec,

10.3 Suivi de l'activité de Pâques du 3 avril 2021.

10.4 Fête nationale du Québec.



no de résolution  
ou annotation

**11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

**12. DIVERS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**1. CONSEIL**

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, déclare la séance ouverte.

**1.1**

**81-04-2021**  
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu

D'ouvrir la séance à 18 h 04.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.2**

**82-04-2021**  
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que modifié

ET QUE les points 1.5 « Résultat d'ouverture des soumissions pour l'entretien du réseau routier de 2021 à 2024 », 8.5 « Installation d'une fosse septique avec champ d'épuration », 8.6 « Renouvellement des mandats des membres du CCU dont le mandat se terminait en mars » et 10.3 « Suivi de l'activité de Pâques du 3 avril 2021 » soient retirés à l'ordre du jour.

**ADOPTÉE à l'unanimité.**

**1.3**

**83-04-2021**  
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2021

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2021 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 5 mars 2021 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

1.4

**84-04-2021**

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mars 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mars 2021 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David  
Et résolu**

**QUE** la lecture du procès-verbal du 12 mars 2021 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

1.5

**Résultat d'ouverture des soumissions pour l'entretien du réseau routier de 2021 à 2024.**

**Ce point est retiré de l'ordre du jour.**

1.6

**85-04-2021**

**Résultat d'ouverture des soumissions pour l'achat d'un camion neuf pour la collecte des matières résiduelles et recyclables avec benne**

**CONSIDÉRANT** l'avis public, la parution dans le journal Petite-Nation et le dépôt de l'appel d'offres publiques sur le site SEAO le 3 mars 2021;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions du 24 mars à 10 h 05;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu deux soumissions à la date de clôture et que les résultats sont les suivants;

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (sans les taxes)</b>
<b>CAMIONS EXCELLENCE PETERBILT INC.</b>	<b>325 841 \$</b>
<b>INTER OUTAOUAIS</b>	<b>279 400 \$</b>

**CONSIDÉRANT QUE** tous les soumissionnaires sont en règle avec le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et correspondent aux particularités établies au devis;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres n° 2021-05 pour l'achat d'un camion 10 roues avec benne à la compagnie Inter Outaouais, plus bas soumissionnaire conforme;

**CONSIDÉRANT** l'indemnité à recevoir de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour le camion endommagé;

**EN CONSÉQUENCE**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le Conseil de la municipalité de Lac-Simon entérine les soumissions reçues de l'appel d'offres n° 2021-05 pour l'achat d'un camion 10 roues pour la collecte des matières résiduelles et recyclables avec benne;

**QUE** le Conseil octroie le contrat pour l'achat d'un camion 10 roues avec benne à la compagnie « Inter Outaouais », plus bas soumissionnaire conforme au document d'appel d'offres n° 2021-05, au montant de 279 400 \$ (toutes taxes en sus);



J de résolution  
ou annotation

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale à procéder à l'ajout d'un essieu de 46 000 lb au lieu de 40 000 lb, le tout pour un montant additionnel de 3100 \$ (toutes taxes en sus);

**QUE** la présente résolution, de même que tous les documents accompagnant l'appel d'offres n° 2021-05, ainsi que l'offre déposée par la compagnie Inter Outaouais, constitue le contrat liant les parties;

**QUE** le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Louise Sista soient mandatés à signer tous les documents pour permettre l'achat d'un camion neuf pour la collecte des matières résiduelles et recyclables avec benne;

**QUE** le montant d'indemnisation de 108 386,50 \$ à recevoir des assurances MMQ soit utilisé comme dépôt et déduit de la dépense nette de 296 590 \$ et que le montant résiduel net de 188 204 \$ soit imputé au fonds de roulement pour une durée de 5 ans.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.7**

**86-04-2021**  
**Report de l'ouverture des soumissions pour la rénovation du nouvel hôtel de ville (27 avril 2021)**

**CONSIDÉRANT** le lancement de l'appel d'offres public du 16 mars 2021 sur le système du gouvernement SEAO;

**CONSIDÉRANT** la demande de prolongation de trois semaines du report de l'ouverture des soumissions de l'architecte, M. Pierre J. Tabet;

**Il est proposé par Madame Anik Bois**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil municipal reporte l'ouverture des soumissions au 27 avril 2021.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.8**

**87-04-2021**  
**Demande d'adhésion du CLP – Résolution**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête**  
**Et résolu**

**QUE** le conseil autorise l'adhésion annuelle au Comité Loisirs de Papineau pour la somme de 60 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022;

**QUE** cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-13000-494.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.9**

**88-04-2021**  
**Demande d'appui de la Municipalité de Saint-André-Avellin au sujet de la Loi sur les ingénieurs**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de la Municipalité de Saint-André-Avellin afin de demander au Gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les ingénieurs* adoptée le 24 septembre 2020, de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui, de revoir les quatre exigences demandées et/ou de bonifier les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la *Loi sur les ingénieurs de 1964*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi numéro 29 « *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées* » a été adopté par l'Assemblée nationale le 24 septembre 2020 dernier;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la *Loi sur les ingénieurs de 1964* n'ont pas été bonifiés tel que demandé, mais plutôt retirés;

**CONSIDÉRANT QU'**au niveau des ouvrages d'ingénierie, plus précisément au niveau des ponceaux, les municipalités doivent maintenant respecter quatre (4) exigences afin d'être exclues de l'application de l'article 3 de la *Loi sur les ingénieurs* réservant les activités strictement qu'aux ingénieurs;

**CONSIDÉRANT QUE** dans la grande majorité des cas, il est impossible de respecter ces quatre (4) exigences;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les ingénieurs* a un impact majeur sur la réalisation des travaux municipaux, notamment lors du remplacement de ponceaux, compte tenu de l'obligation d'avoir des plans et devis scellés d'un ingénieur;

**CONSIDÉRANT QUE** cette obligation augmente de beaucoup le fardeau fiscal pour les citoyens;

**Pour ces motifs;**

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David  
Et résolu**

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon appui la Municipalité de Saint-André-Avellin afin de demander au Gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les ingénieurs* adoptée le 24 septembre 2020, de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui, de revoir les quatre exigences demandées et/ou de bonifier les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la *Loi sur les ingénieurs de 1964*.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.10**

**89-04-2021  
Don au profit des maisons de soins palliatifs en Outaouais**

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par les Maisons de soins palliatifs en Outaouais afin d'obtenir une aide financière pour offrir des services aux personnes en soins palliatifs de la Fondation Mathieu-Froment-Savoie, la Maison des Collines et la Résidence Le Monarque;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le conseil accepte de verser une contribution de 200 \$ pour et au profit de la Résidence Le Monarque;

**QUE** cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-19000-970.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.11**

**90-04-2021  
Gestipattes – Nouvelle plateforme Web pour enregistrer votre chien**

**CONSIDÉRANT** la Loi 128 encadrant les chiens au Québec visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon doit prendre en charge l'application sur son territoire du Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inscription des chiens est obligatoire par son propriétaire;



de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle plateforme Web Gestipattes permet aux citoyens d'enregistrer leur chien sans se déplacer;

**Pour ces motifs;**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** le Conseil de la Municipalité autorise l'achat de la nouvelle plateforme Web Gestipattes pour un montant de 4 461,75 \$ comprenant les licences, installation, formation et programme;

**QUE** cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-13000-529.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.12**

**91-04-2021**

**Adoption d'une convention d'amendement à l'entente intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP)**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente intermunicipale est intervenue entre les parties le 10 décembre 2012 pour la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) (ci-après « l'Entente »);

**CONSIDÉRANT QUE** l'Entente intermunicipale conclue relativement à la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) a été autorisée, en date du 12 février 2013, conformément à l'article 13.8 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., c. 1-01) et de l'article 580 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. 27.1);

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro PI-2020-09-025, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) tenue le 16 septembre 2020, relative au processus de dissolution de la Régie intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties désirent mettre fin à l'Entente intermunicipale conclue relativement à la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) et s'entendre sur les modalités de terminaison de ladite Entente intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Entente intermunicipale intervenue entre les parties le 10 décembre 2012 contient une clause de durée et renouvellement (article 11) prévoyant que l'Entente expire le 12 février 2038, mais qu'elle demeure silencieuse quant à la possibilité pour les parties d'y mettre fin avant cette date;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que soit préparée une convention d'amendement (ci-après « la Convention d'amendement ») afin d'amender l'Entente intermunicipale pour y ajouter une disposition permettant aux parties d'y mettre fin avant la date d'expiration prévue le 12 février 2038;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro PI-2021-03-006, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau tenue le 17 mars 2021, laquelle approuve la convention d'amendement visant à ajouter une disposition à l'Entente intermunicipale en lien avec la terminaison de cette dernière;

**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon approuve, par le biais de la présente résolution, la convention d'amendement à l'Entente intermunicipale sur le Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) intervenue entre les municipalités membres de la régie;



No de résolution  
ou annotation

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise le maire ainsi que la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

**ET QUE** la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.13**

**Avis de motion du règlement 500-2018 concernant la Gestion Contractuelle**

Un avis de motion est donné par le conseiller Jean-François David à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un nouveau projet de règlement concernant la Gestion Contractuelle sera adopté avec dispense de lecture.

**1.14**

**Dépôt du projet du règlement 516-2021 concernant la garde et le contrôle des chiens**

Dépôt du projet de règlement 516-2021 concernant la garde et le contrôle des chiens, afin d'y inclure les nouvelles dispositions de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (2019) 151, Gazette Officielle du Québec, page 4904 et qui est entré en vigueur le 3 mars 2020 sera adopté avec dispense de lecture.

**2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES**

**2.1**

**Dépôt des rapports administratifs**

Les rapports administratifs du mois de mars ont été déposés.

**2.2**

**Dépôt de la correspondance**

La correspondance du mois de mars a été déposée et le maire invite la secrétaire d'assemblée à faire la lecture des résumés préparés à cet égard.

**2.3**

**92-04-2021**

**Permanence de madame Louise Sista, directrice générale et secrétaire-trésorière**

**CONSIDÉRANT** la résolution 237-09-2020 pour l'embauche d'une nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Louise Sista est employée par la Municipalité de Lac-Simon depuis le 28 septembre 2020 comme directrice générale et secrétaire-trésorière;

**CONSIDÉRANT QUE** la période de probation de 6 mois est arrivée à son terme le 28 mars 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité « Gestion financière et Ressources humaines » a effectué une évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil est très satisfait du rendement de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** le Conseil accorde à madame Louise Sista sa permanence au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-Simon, à compter du 29 mars 2021;





J de résolution  
ou annotation

ET QUE les dispositions du contrat concernant les éléments applicables après la période de probation prennent effet à compter du 29 mars 2021.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2.4**

**93-04-2021**  
**Contrat à Me Rino Soucy – DHC Avocats**

**CONSIDÉRANT** les dossiers en cours qui demandent d'être expertisés;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Anik Bois**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil mandate M<sup>e</sup> Rino Soucy de la firme DHC Avocats, pour donner suite à certains dossiers juridiques en droit municipal au coût de 150 \$ de l'heure;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-412.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2.5**

**94-04-2021**  
**Autoriser le notaire, Maître Louis-Philippe Robert de Robert & Associés Notaires à préparer et à faire signer les actes de vente pour l'acquisition de trois terrains en vente pour taxes**

**CONSIDÉRANT** la résolution 37-02-2021 - Vente pour taxes - Autorisation à enchérir;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT QUE** les trois lots 5 943 613, 5 698 237 et 5 869 585 en ventes pour taxes ont été acquis par la Municipalité de Lac-Simon;

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David**  
**Et résolu**

**QUE** la Municipalité de Lac-Simon autorise le notaire, Maître Louis-Philippe Robert de Robert & Associés Notaires à préparer et à faire signer les actes de vente des lots 5 943 613, 5 698 237 et 5 869 585 pour l'acquisition de titre aux propriétaires concernés;

**QUE** le Conseil autorise le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et la directrice générale, madame Louise Sisle à signer lesdits documents pour la Municipalité de Lac-Simon.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)**

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire en transmettant un courriel au directeur général à [dg@lac-simon.net](mailto:dg@lac-simon.net).

**4. GESTION FINANCIÈRE**

**4.1**

**95-04-2021**  
**Liste des chèques et des prélèvements – Adoption**



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;**

**Il est proposé par Don Saliba  
Et résolu**

**QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :**

- Chèques pour le mois de mars, totalisant la somme de **25 554,06 \$** et portant les numéros 17220 à 17242;
- Dépôts directs totalisant la somme de **167 180,23 \$**;
- Prélèvements totalisant la somme de **53 500,02 \$**;
- Salaires des employés pour la période du 21 février au 21 mars 2021, pour un montant total de **82 820,32 \$**;
- Rémunération des élus du mois de mars 2021 pour un montant total de **8 042,91 \$**.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**Engagements de crédits**

*Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Louise Siska, directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.*

Louise Siska  
Louise Siska, directrice générale et secrétaire-trésorière

**4.2**

**96-04-2021  
Équilibrage du rôle d'évaluation 2022-2023-2024 de Servitech**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu la facture # 39167 de la firme d'évaluation Servitech inc. pour effectuer une ré-équilibrage du rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2022, 2023 et 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil désirent conserver le rôle triennal de 2022, 2023 et 2024;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise le paiement du 1<sup>er</sup> versement équivalent à 45 % du coût total à 36 410,15 \$ de la firme Servitech pour les honoraires professionnels pour l'équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2022, 2023 et 2024;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste 59-131- 006 intitulé « Fonds affectés Équilibrage du rôle ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**5. COMMUNICATIONS**

**Mot du maire - résumé des points discutés**

**Séances du conseil municipal**

Monsieur le Maire, mentionne que les séances demeurent à huis clos.

Recommande de respecter les consignes sanitaires et de porter le masque, la population doit être très vigilante. Actuellement, dans la région de l'Outaouais, on recense 275 cas dans la MRC de Papineau, 120 à St-André Avellan, 30 à Chénéville et 6 à Lac-Simon, d'où l'importance de porter le masque.

Dossier hôtel de ville : la réussite, c'est la patience et la persévérance, C'est lorsqu'on rencontre des embûches qu'on atteint notre but.



o de résolution  
ou annotation

## 6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

### 6.1

**97-04-2021**

**Embauche de trois pompiers volontaires**

**CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir le nombre de pompiers à temps partiel requis pour répondre aux critères stipulés au schéma de couverture de risques;**

**CONSIDÉRANT la réception des candidatures de messieurs Cédric Legault, Bryan Legault et Ian Bilodeau;**

**CONSIDÉRANT la recommandation du directeur adjoint du Service incendie;**

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**

**QUE le Conseil entérine la recommandation du directeur adjoint du Service de sécurité des incendies à l'effet d'embaucher messieurs Cédric Legault, Bryan Legault et Ian Bilodeau à titre de pompier à temps partiel, au taux horaire prévu à l'échelle salariale en vigueur;**

**QUE ce poste est assujéti à une période de probation d'un an.**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 6.2

**98-04-2021**

**Embauche de deux pompiers pour patrouiller le territoire durant la saison estivale**

**CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir des pompiers-étudiants à temps partiel pour la saison estivale 2021;**

**CONSIDÉRANT QUE l'adjoint au directeur du Service des incendies recommande messieurs Bryan Legault et Victor Landry à titre de pompiers étudiants;**

**CONSIDÉRANT QUE messieurs Bryan Legault et Victor Landry ont acquis leur formation de Pompier niveau 2 et qu'ils ont une bonne connaissance des tâches à accomplir;**

**CONSIDÉRANT QUE le travail de prévention permet aux pompiers de prendre connaissance de certains risques lors de ces visites et de les inscrire dans le système « Emergensys » de la centrale 911;**

**CONSIDÉRANT QUE les informations colligées lors des visites de prévention sont transmises aux pompiers à la caserne lors des appels d'urgences;**

**CONSIDÉRANT QUE les visites de prévention font partie du schéma de couvertures de risques de la MRC Papineau;**

**Il est proposé par Jean-François David  
Et résolu**

**QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon entérine la recommandation de l'adjoint du directeur du Service des incendies à l'effet d'embaucher messieurs Bryan Legault et Victor Landry à titre de pompier étudiant pour la saison estivale 2021 au taux horaire prescrit par la grille des salaires 2021;**

**QUE ce Conseil autorise l'adjoint du directeur de Service en incendie à affecter tout autre pompier au besoin.**

**ADOPTÉE à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

### 6.3

#### 99-04-2021 Démission d'un pompier

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Claude Dumais a déposé, le 27 février 2021 dernier, une lettre nous informant qu'il démissionnait de son poste de pompier;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Dumais indique que sa décision est irréversible;

**POUR CES RAISONS :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le Conseil accepte la démission de monsieur Claude Dumais et le remercie pour l'année consacrée à ce service important pour la communauté.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 6.4

#### 100-04-2021 Entente de Services aux sinistrés d'avril 2021 à mars 2022

**CONSIDÉRANT** l'entente de Services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne, couvrant la période d'avril 2021 à mars 2022;

**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise de payer la somme de 170\$ à la Croix-Rouge canadienne.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

### 7.1

#### 101-04-2021 Poste de préposé à l'entretien ménager

**CONSIDÉRANT** la résolution 64-03-2021 autorisant l'affichage pour pourvoir le poste de préposé à l'entretien ménager;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une seule candidature et que celle-ci répond aux exigences du poste pour faire l'entretien ménager à l'hôtel de ville, à la caserne de pompier ainsi qu'à la maison des citoyens de la plage municipale et au parc de l'Amitié;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de ces recommandations et s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** le conseil autorise l'embauche de monsieur Gaetan Héroux pour combler le poste de préposé à l'entretien ménager au taux horaire prescrit par la grille des salaires de 2021 pour faire l'entretien ménager à l'hôtel de ville, à la caserne de pompier ainsi qu'à la maison des citoyens de la plage municipale et au parc de l'Amitié;

**QUE** cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-19000-495.

**ADOPTÉE à l'unanimité**



o de résolution  
ou annotation

## 7.2

**102-04-2021**

### **Mini-putt embauche d'un employé supplémentaire**

**CONSIDÉRANT QU'il y a un besoin d'embaucher un employé supplémentaire pour travailler à l'accueil au parc de l'Amitié (mini-putt);**

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David  
Et résolu**

**QUE le Conseil autorise l'embauche d'un employé supplémentaire pour travailler comme préposé à l'accueil au parc de l'Amitié (mini-putt) au tarif de 17 \$ de l'heure pour la saison estivale 2021.**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 7.3

**103-04-2021**

### **Achat d'un conteneur pour l'écocentre**

**CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics de procéder à l'achat d'un conteneur pour l'écocentre;**

**CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a demandé des prix auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat d'un conteneur;**

**CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues des compagnies « Conteneur GSA » et « Conteneur S.E.A. »;**

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE le Conseil autorise l'achat d'un conteneur à la compagnie « Conteneurs S.E.A. » au montant de 8 645 \$ plus les taxes applicables incluant les frais de manutention et le transport;**

**QUE cette dépense soit affectée au poste d'investissement 23-04701-521.**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 7.4

**104-04-2021**

### **Location d'une pelle sur roue**

**CONSIDÉRANT QUE le Conseil a établi qu'une demande soit déposée au programme PAVL pour la réfection des chemins Sabourin et Haut-des-Côtes;**

**CONSIDÉRANT QUE la préparation de ces chemins est faite par notre équipe de travail, et plus précisément le creusage des fossés et le remplacement des ponceaux;**

**CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues soient « d'Équipement St-Germain inc. » et de « John Deer »;**

**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**

**QUE le Conseil autorise la location d'une pelle sur roues pour quatre semaines à la compagnie « Équipement St-Germain inc. », et ce, pour un montant 12 287,50 \$, plus les taxes applicables et transport compris;**

**QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-32000-640.**

**ADOPTÉE à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

7.5

**105-04-2021**  
**Autorisation – installation d'un dos d'âne sur chemin du Parc**

**CONSIDÉRANT** l'achalandage au chemin du Parc;

**CONSIDÉRANT QUE** la limite de vitesse n'est pas toujours respectée;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise l'achat d'un dos d'âne sur le chemin du Parc près de l'écocentre.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

7.6

**106-04-2021**  
**Autorisation – Appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion pick-up 3500 pour les Travaux publics**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service des Travaux publics de procéder à l'achat d'un camion pick-up pour effectuer le remplacement du camion GMC 6 roues 2005 pour le service des Travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise Mme Louise Sista, directrice générale, à procéder à un lancement d'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion pick-up 3500 n'excédant pas une somme de 83 000 \$ et imputée au fonds de roulement et répartie sur 5 ans.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

7.7

**107-04-2021**  
**Autorisation d'achat d'un balai ramasseur mécanique**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'acquérir un balai ramasseur mécanique pour le service des Travaux publics;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise l'achat d'un balai ramasseur mécanique au coût de 28 999 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit affectée au poste d'investissement 23-04701-521.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

7.8

**108-04-2021**  
**Projet de compostage**

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 115-05-2020 de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2020 autorisant une somme de 10 000 \$ pour la mise en œuvre d'un projet pilote de compostage pour les résidents du territoire de Lac-Simon;

**CONSIDÉRANT** le travail de recherche et les recommandations émises par les membres du Comité consultatif de l'environnement CCE;



J de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil désirent implanter un projet pilote pour faire du compostage;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet pilote influencera un volet éducatif ainsi qu'un projet pratique de manière à ce que la pratique sur le terrain puisse suivre les idées et qu'un changement de culture s'amorce sur le territoire de la Municipalité;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise l'achat 16 bacs de 360 litres bruns et 1000 bacs de cuisines 7 litres incluant l'impression à chaud, le tout pour un coût de 5 833,60 \$ plus les taxes applicables de la compagnie USD Loubac;

**QUE** cette dépense soit affectée au poste 59- Affectations.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**7.9**

**109-04-2021  
Autorisation d'achat d'un lampadaire**

**CONSIDÉRANT QUE** près du 130, chemin du Ruisseau il manque d'éclairage;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la sécurité routière, ainsi que pour les citoyens et de leurs biens l'installation d'un lampadaire est prioritaire;

**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**

**QUE** le Conseil accorde l'installation d'un lampadaire près du 130, chemin du Ruisseau de la compagnie Duhamel Électrique au coût de 682,68 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-34000-681.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**8.1**

**110-04-2021  
Autorisation d'embauche d'un poste d'inspecteur en bâtiment**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du volume des besoins en urbanisme pour faire les inspections des résidences en rénovations;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme de procéder à l'embauche d'un inspecteur en bâtiment;

**Pour ces motifs;**

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale, Madame Louise Sisle, à procéder à l'affichage d'un poste pour un inspecteur en bâtiment.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**8.2**

**111-04-2021  
Demande de dérogation mineure 2021-60002 : 590, chemin Azarie – zone 10-H**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure 2021-60002 modifiée déposée par le propriétaire du 590, chemin Azarie, visant à permettre l'agrandissement du



No de résolution  
ou annotation

bâtiment principal et l'ajout d'un garage attaché, lesquels empièteraient dans les marges de recul minimales prescrites par la grille des spécifications pour la zone 10-H ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement projeté ne respecte pas des distances de recul égales ou supérieures à celles du bâtiment dérogatoire, en contravention de ce que prévoit l'article 289 du Règlement de zonage U-12, à savoir :

1. Distance de recul en marge avant réduite à 4,69 mètres (10 mètres prescrits dans la zone);
2. Distance de recul en marge latérale gauche réduite à 2,94 mètres (5 mètres prescrits dans la zone) ;
3. Distances de recul latérales combinées réduites à 6,15 mètres (12 mètres prescrits dans la zone);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du CCU font l'analyse suivante de la situation :

- Il a été proposé au demandeur de réviser sa demande de manière à réduire les dimensions du garage projetées pour créer un empiètement moindre dans les marges de recul prescrites, dans lequel cas le Comité était ouvert à étudier la demande à nouveau;
- La demande modifiée n'a pas pour effet de créer des empiètements moindres;
- La demande n'est pas mineure en ce qu'elle porte sur trois dispositions relatives à l'implantation des constructions dans la zone, énumérées à l'alinéa précédent;
- Il ne s'agit pas d'une demande visant un cas isolé, mais bien d'une situation générale qui concerne un grand nombre de lots dérogatoires riverains à Lac-Simon pour lesquels les possibilités d'agrandissement sont limitées;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le Conseil endosse la recommandation faite par le CCU et refuse la demande de dérogation mineure 2021-60002.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**8.3**

**112-04-2021  
Demande de dérogation mineure 2021-60003 : 1206, chemin du Tour-du-Lac - zone 39-H**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure 2021-60003 déposée par le propriétaire du 1206, chemin du Tour-du-Lac, visant à régulariser l'implantation dérogatoire d'un bâtiment principal et d'un bâtiment accessoire qui empiètent dans certaines marges de recul, notamment dans la rive du lac Simon;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande porte en partie sur certaines dispositions qui ne sont pas admissibles à une demande de dérogation en vertu du Règlement sur les dérogations mineures U-15 et que le Service de l'urbanisme et de l'environnement en a informé le demandeur;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans l'ensemble, la demande de dérogation ne peut pas être qualifiée de mineure;

**EN CONSÉQUENCE**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** le Conseil endosse la recommandation faite par le CCU et refuse la demande de dérogation mineure 2021-60003.

**ADOPTÉE à l'unanimité**





3 de résolution  
ou annotation

#### 8.4

**113-04-2021**

**Offre de services professionnels du Groupe de géomatique AZIMUT – Outil pour l'application de fortes pentes**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme de procéder à l'achat d'un logiciel pour la prise de décision concernant les terrains à fortes pentes;

**CONSIDÉRANT QU'il** existe un logiciel provenant du Groupe de géomatique Azimut inc. par l'obtention du modèle numérique de terrain à partir des données Lidar de l'État pour Lac-Simon;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**

**QUE** le Conseil accepte la soumission n° 2021-PRO-329 du 3 mars 2021 provenant du Groupe de géomatique AZIMUT inc. et autorise la dépense d'une somme de 4100\$ (toutes taxes en sus) pour l'achat du logiciel;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-529.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### 8.5

**Installation d'une fosse septique avec champ d'épuration.**

**Ce point est retiré de l'ordre du jour.**

#### 8.6

**Renouvellement des mandats des membres du CCU dont le mandat se terminait en mars**

**Ce point est retiré de l'ordre du jour.**

### 9. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

#### 9.1

**Aucun dossier à l'ordre du jour**

### 10. **ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

#### 10.1

**114-04-2021**

**Aide financière pour les résidents de Lac-Simon – Camp de jour**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a pas l'obligation d'offrir un camp de jour municipal ni de prévoir un programme de remboursement;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a vérifié l'offre de services auprès de nombreuses municipalités membres de la MRC de Papineau et que les approches varient d'une municipalité à l'autre;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil estime important de soutenir les familles de jeunes enfants en prenant entente avec d'autres municipalités de la MRC de Papineau offrant un tel service et en affectant un montant destiné au remboursement partiel des frais de camp de jour encourus pour tout enfant dont au moins un parent est résident permanent de la Municipalité de Lac-Simon;

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David  
Et résolu**



No de résolution  
ou annotation

**QUE** le Conseil autorise le maire, Jean-Paul Descoeurs, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Sisle, à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute entente avec d'autres municipalités de la MRC de Papineau offrant ce service de manière à ce que tout enfant dont au moins un parent est résident permanent de la Municipalité de Lac-Simon puisse bénéficier de ce service pendant la période estivale;

**QUE** le Conseil affecte un montant maximal de 5 000 \$, annuellement, au remboursement des frais de camp de jour pour les enfants dont au moins un parent est résident permanent de la Municipalité de Lac-Simon;

**QUE** le Conseil autorise un remboursement maximal de 50 \$/jr, par enfant, pour un maximum de 250 \$ par enfant, annuellement;

**QUE** tout parent désirant bénéficier de ce remboursement doit préalablement en informer la directrice générale de la Municipalité et signer un formulaire prévu à cet effet;

**QUE** cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-70290-951.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 10.2

**115-04-2021**

**Autorisation de présenter une demande au Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois de Recyc-Québec – Volet 2**

**CONSIDÉRANT** les fonds financiers au Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau des écocentres québécois provenant des crédits alloués aux budgets 2019-2020 et 2020-2021 du gouvernement du Québec, ainsi que du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités de réduction des matières organiques et autres ont été ciblées comme étant une priorité par le Conseil municipal pour un appel de projets;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités ne sont pas desservies par un Écocentre;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon désire étendre ses activités et accueillir d'autres municipalités tout en réaménageant son site actuel afin de le rendre efficient et efficace tout en augmentant son offre de services conformément au Règlement relatif à l'application sur la qualité de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lac-Simon à payer sa part des coûts admissibles (30 %) au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon désigne Madame Louise Sisle, directrice générale comme personne autorisée à agir pour et au nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet de l'écocentre du Lac-Simon afin de mener à bien, ce projet;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale, madame Louise Sisle, à signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau des Écocentres québécois – Volet 2 par Recyc-Québec.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 10.3

**Suivi de l'activité de Pâques du 3 avril 2021.**

**Ce point est retiré de l'ordre du jour.**



No de résolution  
ou annotation

10.4

**116-04-2021**  
**Fête nationale du Québec**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la Municipalité de Lac-Simon de promouvoir l'activité de la Fête nationale;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour le conseil municipal d'obtenir des sommes d'argent pour préparer la Fête nationale du 24 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** que le Comité MADA a démontré de l'intérêt afin de prendre en charge l'organisation des festivités de la Fête nationale;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil municipal nomme Madame Lise Tremblay et mandate le Comité MADA pour l'organisation du projet des festivités de la Fête nationale;

**QUE** le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Louise Sisle à préparer et signer tous les documents nécessaires à l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme d'assistance financière aux célébrations locales le 24 juin 2021 de la Fête nationale.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

**11.1**

**Aucun dossier à l'ordre du jour.**

**Les Comité font relâche en cette période de pandémie (Covid-19).**

**12. DIVERS**

Les conseillers municipaux ainsi que la direction désirent transmettre leurs sympathies à Mme Chantal Crête pour le décès de sa mère le 26 mars 2021.

Également, les conseillers municipaux ainsi que la direction désirent transmettre leurs sympathies à Monsieur Gilles Ladouceur pour le décès de son père le 6 avril dernier.

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**117-04-2021**  
**Levée de la séance**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba**  
**Et résolu**

**QUE** la séance soit et est levée à 18 h 59.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

  
Jean-Paul Descoeurs  
Maire

  
Louise Sisle  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution  
ou annotation

